



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

www.apvflegtcongo.info



LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°15 JANVIER/FEVRIER/MARS 2018

TO
FI
ED
E



Projet de loi portant régime forestier : les textes d'application validés

Chers lecteurs,

La République du Congo a entrepris la révision de son cadre légal et réglementaire sur la gestion durable de ses ressources forestières en y intégrant les thématiques émergentes. Dans cette optique, une étape importante vient d'être franchie avec la validation en janvier 2018 des textes d'application de la loi portant régime forestier dont cette quinzième livraison de la Lettre d'information et d'échanges fait l'écho.

Cette publication met aussi un accent particulier sur l'appui accordé à l'administration forestière par le Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» qui travaille avec le Centre

National d'inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) dans l'élaboration des directives et des normes enclines à la réalisation des plans d'aménagement simplifiés.

Vous trouverez également dans les colonnes de cette parution : les perspectives de financement du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) par l'Union Européenne en vue d'assurer la continuité des activités de l'Observation Indépendante ; le renforcement des capacités des organisations de la société civile membres de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) sur la diversité et l'inclusion. Question pour ces associations de développer des aptitudes devant leur permettre de mieux défendre les intérêts des communautés locales et les populations autochtones.

Bonne lecture à toutes et à tous

Etienne YOYO
Directeur Général de l'Economie Forestière

SOMMAIRE

- ◆ **P.1 : GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRE** : validation des textes d'application de l'avant-projet de loi portant régime forestier.
- ◆ **P.2 : AMÉNAGEMENT FORESTIER** : le Projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» soutient l'administration forestière dans l'élaboration des directives et des normes.
- ◆ **P.3 : PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS** : des OSC membres formées sur la diversité et l'inclusion.
- ◆ **P.4 : OBSERVATION INDÉPENDANTE** : un nouveau financement en perspective pour le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts.

⇒ POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Validation des textes d'application de l'avant-projet de loi portant régime forestier

L'atelier qui a consacré la validation des textes d'application de l'avant projet de loi portant régime forestier marque la fin de la série des ateliers départementaux tenus respectivement à Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso. Il a regroupé les représentants du Ministère de l'Economie Forestière, ceux d'autres administrations publiques, du secteur privé et de la société civile. Tout comme il a connu la participation des partenaires

techniques et financiers. Cet atelier a eu pour objectifs d'accorder les points de vue des différentes parties prenantes autour d'éventuelles zones d'ombre persistantes. (suite p.2)



Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière, prononçant son allocution d'ouverture

GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES (SUITE P.1)



Une vue des participants

Ainsi, durant deux jours, les participants ont examiné les deux documents principaux soumis à leur appréciation à savoir : le décret général et le document relatif aux

autres décrets et arrêtés correspondants aux renvois de l'avant projet de loi, question de s'assurer avant la validation de ces documents que leurs attentes ont été prises en compte.

Dans son allocution prononcée à cet effet, Mme Rosalie MATONDO a déclaré que «l'évolution des institutions survenue dans notre pays, au cours de l'année 2016, nous a donné l'occasion d'enrichir, dans le cadre d'un atelier national restreint, la première version de l'avant-projet de loi, en vue de prendre en compte les nouvelles orientations de son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République; orientations concernant le secteur forestier contenues dans son programme de société «la Marche vers le développement», a savoir, je cite : Pour l'exploitation minière et forestière, l'Etat fera évoluer les codes y relatifs afin de se rapprocher du cadre de l'exploitation pétrolière qui donne lieu aux contrats de partage de production ou aux contrats de service».

Cette relecture, a renchéri la Ministre, a permis de consolider

certaines dispositions liées aux thématiques classiques et émergentes, entre autres le «local content», la transparence de l'industrie extractive, l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices issus de leur utilisation et exploitation, le changement climatique, les paiements pour services environnementaux, y compris le stockage du carbone, la certification forestière, le suivi de la légalité et la traçabilité du bois dans le cadre de l'APV-FLEGT, la prise en compte des mangroves et les écosystèmes réputés très sensibles.

Pour ce qui est de l'avant-projet de loi portant régime forestier, la Ministre de l'Economie Forestière a indiqué qu'il avait été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et il est en cours d'examen au niveau de la Cour Suprême.

Il convient de noter que cet atelier a été organisé par le gouvernement congolais en partenariat avec la Banque Mondiale.



La Ministre de l'Economie Forestière posant avec quelques participants de l'atelier

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» soutient l'administration forestière dans l'élaboration des directives et des normes



Une équipe du CNIAC sur le terrain

Les plans d'aménagement sont élaborés, aujourd'hui en République du Congo, suivant des directives et des normes nationales. Tous les plans d'aménagement validés et mis en œuvre concer-

nent les Conventions d'Aménagement et de Transformation (CAT) de grandes superficies. Pour répondre à la spécificité des concessions de superficies moyennes, sous Convention de Transformation Industrielle (CTI), attribuées à des entreprises à capitaux nationaux, l'administration forestière a décidé d'élaborer des directives et des normes adaptées pour un «aménagement simplifié».

Le projet «Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo» appuie l'administration forestière dans cette tâche.

Une méthodologie d'aménagement sim-

plifiée a été proposée et validée par l'administration. Cette méthodologie est appliquée pour l'élaboration du premier plan d'aménagement simplifié des Unités Forestières d'Exploitation (UFE) attribuées à l'entreprise Bois Tropicaux du Congo (BTC).

L'application de la méthodologie pour cette première initiative va permettre d'affiner les directives et normes et ainsi de proposer une version finalisée qui sera validée par les différentes parties prenantes avant la fin du projet. **(suite p.3)**

AMÉNAGEMENT FORESTIER (SUITE P.2)

Les travaux d'élaboration sont effectués par le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources Forestières et Fauniques et l'entreprise avec l'appui du projet Appui FLEGT. Les études écologiques et socio-économiques réalisées par zone dans le cadre du Projet Appui à la Gestion Durable des Forêts (PAGEF) seront utilisées. Le projet appuie la réalisation de toutes les étapes d'élaboration du plan d'aménagement simplifié. Un dialogue constant sera maintenu avec les entreprises concernées pour parvenir à des plans d'aménagement

qui seront, mis en œuvre par celles-ci et utilisés comme véritable outil de gestion durable des ressources forestières.



Le Projet «**Appui à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo**», financé par la coopération britannique (DFID), et dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à l'Agence Française de Développement (AFD), vise à appuyer la République du Congo dans le cadre de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Il est composé de quatre composantes :

- Composante 1 : Appui au secteur privé.
- Composante 2 : Mise à jour du corpus juridique congolais.
- Composante 3 : Renforcement des capacités de l'administration.
- Composante 4 : Renforcement des capacités de la société civile.

Ce projet est piloté par une «**Assistance Technique Principale**» basée à Brazzaville, et mise en œuvre par le consortium FRMi/ATIBT qui a démarré ses activités en novembre 2015. La durée du Projet est de trois ans et sa fin interviendra en novembre 2018.

PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Des OSC membres formées sur la diversité et l'inclusion



Les participants en travaux de groupes

L'atelier de formation des formateurs sur la diversité et l'inclusion, qui s'est déroulé du 14 au 16 mars 2018 au siège de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), a été organisé dans le cadre de l'appui organisationnel dont Well-Grounded, une ONG internationale, apporte à la PGDF.

Cet atelier a été animé par Mme Inès Gady MVOUKANI et M. NDINGA Daniel,

respectivement chargée de communication de la PGDF/membre du Comptoir Juridique Junior (CJJ) et membre du Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), bénéficiaires de la formation au mois de décembre 2017 à Yaoundé (Cameroun), appuyés par Fidèle YOBO GOUEM de Well-Grounded.

Les participants étaient les représentants des ONG membres de la PGDF de Brazzaville, notamment l'Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral (ADHUC), l'Institut Cerveau Vert (ICV), le Comptoir Juridique Junior (CJJ), l'Organisation pour le Développement et les Droits Humains au Congo (ODDHC), AWAMA et l'Association pour l'Environnement et la Solidarité Internationale (AESI).

L'atelier a permis aux participants de comprendre la diversité et l'inclusion.

La diversité est la prise en compte des différences qui existent entre toutes personnes, sans tenir compte des limites de race, d'appartenance ethnique, de nationalité, de religion, de statut socio-économique, d'éducation, de situation maritale, de langue, d'âge, de genre, d'orientation sexuelle, d'aptitudes mentales et physiques et du style d'apprentissage.

L'inclusion par contre est la création d'environnements au sein desquels on se sent personnellement ou collectivement respecté, soutenu et valorisé et/ou la pleine participation est encouragée dans un climat inclusif et accueillant.

Les différences sont acceptées et les propos, de même que les actions sont respectueux de tout un chacun. **(suite p.4)**



PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS (SUITE P.3)

Les participants ont renforcé leurs connaissances et compétences sur les 10 principes d'écoute active, l'appropriation de l'échelle de participation qui est un processus permettant de valoriser l'autre, les stratégies d'intégration de l'approche diversité et inclusion dans la gestion durable des forêts, l'intégration dans la PGDF de l'approche basée sur les droits humains (analyse des inégalités qui sont au cœur des problèmes de développement et comment remédier aux pratiques discriminatoires et aux répartitions injustes des pouvoirs qui

entravent le progrès de nos organisations), les règles à suivre pour la mise en œuvre effective de la diversité et l'inclusion dans la pratique de tous les jours de la PGDF à travers la méthode de la boussole.

A la fin de l'atelier, les participants se sont constitués en pool de formateurs dont le rôle est d'animer les formations sur la diversité et l'inclusion au profit de toutes les ONG membres de la PGDF et d'autres plateformes ou réseaux intéressés, de produire et valider un plan de

mise en œuvre de la diversité et l'inclusion dans le fonctionnement de la PGDF.



OBSERVATION INDÉPENDANTE

Un nouveau financement en perspective pour le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts



Le bâtiment abritant les bureaux de l'observation indépendante

L'Observation Indépendante de l'Application de la Loi Forestière et la Gouvernance (OI-FLEG), qui se mène au Congo, en partenariat avec l'administration forestière, fête cette année son dixième anniversaire.

Le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), qui conduit cette initiative, après Resource Extraction

Monitoring (REM) et Forests Monitor, a fondamentalement contribué par la constance de son action et des résultats obtenus, à faire passer cette initiative d'OI du stade de projet à un organe d'appui à la gouvernance forestière.

Avec le projet sous régional Voix des citoyens pour le changement. Observation forestière dans le Bassin du Congo (CV4C), le CAGDF a étendu ses activités à l'appui à la société civile et a réduit ses activités d'OI sur le terrain. C'est dans cette perspective que l'Union européenne a prévu mettre à la disposition de l'OI-FLEG, un appui financier pour une durée de quatre ans afin de maintenir la présence de l'OI sur le terrain, en multipliant ses missions et en agrandissant son équipe.

Pour ce faire, une experte en gestion de projet a apporté son appui au CAGDF pour identifier clairement les besoins liés à la meilleure mise en œuvre de l'OI-FLEG.

Au regard des conclusions de l'experte et de la disponibilité de l'UE, il est clair que, pour l'OI-FLEG, les perspectives sont bonnes pour les quatre années à venir.



Des agents de l'observation indépendante

POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

POINT FOCAL NATIONAL DE L'APV-FLEGT AU CONGO

Adolphe Ngassembo
+242 05 574 50 40 / 06 905 76 43
ngassemboadolphe@gmail.com

Coordonnateur de la CLFT

Alain Ossebi
+242 06 978 67 06 / 05 526 02 11 - oss_@yahoo.com

www.apvflegtcongo.info

 APV-Flegt CONGO

